Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 1 Juin 1898. La Bibliothèque du Parlement No. 28.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba"

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
SAINT-BONIFACE,
MANITOBA,
CANADA

LETTRES DE ROME

Rome, 1er mai.

Le Souverain Pontife ne cesse de nous donner des preuves de sa grande vitalité et de sa force.

Depuis Pâques, il ne se passe pour ainsi dire pas un jour qu'il n'accorde quelque audience extraordinaire, ou il célèbre la messe devant des centaines d'étrangers et de pèlerins.

Le pèlerinage belge, pour lequel le Pape s'est prodigué, a offert à Rome le spectacle édifiant de l'union la plus cordiale entre patrons et ouvriers, Wallons et Flamands. Dans son discours, Léon XIII a insisté sur cette union et a félicité les Belges d'avoir le mieux mis en pratique les enseignements de son encyclique "Rerum Novarum." L'allocution pontificale a certainement réjoui tous les amis de l'ordre, et spécialement ceux qui ne veulent point tomber dans les excès de la démocratie.

A Rome, on a vu patrons et ouvriers belges fraterniser très cordialement, et les discours prononcés au réfectoire du Vatican ne contenaient aucune de ces phrases âpres et blessantes que souvent on fait retentir dans certaines assemblées pour revendiquer les droits des ouvriers et du prolétaire contre les patrons. Sous ce rapport, on ne peut que féliciter les pèlerins belges du bon exemple pratique qu'ils ont donné à Rome, et cet exemple portera ses fruits non seulement en Belgique, mais aussi autre part. Il démontrera que le véritable socialisme chrétien consiste dans le respect réciproque des droits de chacun et dans l'application des lois de justice et de charité. Après les pèlerins belges sont venus ceux de Pérouse et de l'Ombrie. Ils étaient plus de 1,500. En les recevant, Léon XIII a été ému jusqu'aux larmes.

Lorsque le Pape vit, en effet, que ses anciens diocésains étaient venus en si grand nombre pour recevoir sa bénédiction, il leur a dit : Je ne croyais pas que vous seriez si nombreux et que vous portiez encore une affection si profonde à votre ancien évêque. L'allocution prononcée à la première audience est un discours touchant, où le Pape a mis tout son cœur. Il a voulu dire adieu à ses chers Pérugiens et cependant, malgré son grand âge, le Pape est encore doué d'une vigueur extraordinaire. Tous ceux qui l'ont vu dans ces diverses audiences ont constaté le fait et en ont été émerveillés. Les audiences des Pérugiens ont continué pendant trois jours, car le Pape a voulu les voir tous. Il en connaissait les familles, s'intéressait à ceux qui, autrefois avaient été ses diocésains, donnant la preuve de la mémoire la plus merveilleuse et la plus étonnante. Comme un bon pasteur, Léon XIII reconnaissait ses agneaux.

Aujourd'hui, le Pape a donné audience aux Pères cisterciens de la Trappe, qui pendant huit jours ont tenu chapitre à Saint-Paul, hors les Murs.

Léon XIII se réjouit hautement de l'union parfaite des bons fils et disciples des saints Benoît, Robert et Bernardin.

J'aurai occasion de vous donner des détails plus précis sur ce chapitre important pour l'ordre de Citeaux

BERTRAND DE SAINT-GEORGES.

FOLIES DE LUXE

Ce millonnaire américain, qui a dépensé cinq millions pour meubler sa chambre à coucher, doit-il goûter un sommeil infiniment doux et réparateur dans son lit d'ébène aux incrustations d'ivoir, entre ces murs bariolés de tableaux, au milieu de ses fauteuils dorés, de ses lavabos en argent, de ses tapis ultra-précieux, sous son plafond merveilleusement sculpté ?... C'est un point qui me paraît des plus douteux.

Il n'est pas le seul, d'ailleurs, en son pays, qui se livre à ces monstrueux débordements d'un luxe inouï, qui devient presque barbare à force d'être raffiné. Un autre yankee, accablé de fortune, a eu la fantaisie de se payer, dans son hôtel, un escalier d'or ; un troisième, ambitieux de dépasser cette magnificence et ayant ouï parler d'un bloc de marbre aux gigantesques proportions, a fait tailler dens sa masse un superbe escalier, d'un seul tenant, dont il a pavé d'or tous les degrés. Il avait ainsi triomphé de son rival : son escalier était plus rare et lui avait coûté plus cher.

Il est évident que ce luxe est très voisin de la folie ; mais, en même temps, par le retentissement lointain qu'il peut avoir et par les semences d'envie qu'il peut jeter en bien des cerveaux, il est tout près, je crois, de toucher au crime.

Dans un autre genre, il est certains raffinements de somptuosité qui révèlent aussi un désiquilibre profond de l'esprit et des mœurs et qui ne sont pas moins coupables.

En relisant la description de cette chambre américaine...... et révoltante et de ces escaliers d'un apparat vraiment odieux, mon souvenir se reportait invinciblement sur une boutique où j'avais aperçu naguère une exposition d'objects de luxe......à l'usage des chiens. C'étaient d'abord des vêtements variés, pour toutes les saisons et pour les divers moments de la journée : manteaux de promenade et négligés d'intérieur, habits de drap léger, à large col ouvert et rabattu, destinés au temps chaud ; pardessus de fourrure en prévision des grands froids. Les pantalons les plus soignés étaient munis d'élégantes pochettes, d'où émergeait le coin d'un mouchoir de baptiste Il y avait aussi des cravates, attachées par maints anneaux d'or auxquels pendait quelque grelot ciselé avec art. En de jolis écrins on apercevait les plus précieux de ces grelots, délicatement couchés sur du satin blanc rembourré. Enfin, dans un coin de la vitrine, on pouvait admirer une longue série de bottines menues, en caoutchouc, de toutes les pointures.

Et j'affirme aux lecteurs de ce journal que je n'invente absolument rien.

Eh bien, l'on ne peut nier que ces dérèglements de la richesse aient non seulement quelque chose d'absurde et de fou, mais quelque chose aussi de criminel. Car enfin, le rapprochement s'impose, avec une vigueur irrésistible et poignante, entre ces millions gaspillés et la misère impitoyable, où tant de malheureux sont réduits aux vains gémissements, pliés sous la douleur et parfois jetés à la mort. Comment ne pas réfléchir alors qu'on voit tout un immence capital englouti dans l'ameublement d'une chambre à coucher, à l'armée vagabonde et affamée de ceux qui n'ont pas même un grabat dans un taudis ? Comment ne pas songer, quand on aperçoit tant d'argent dépensé pour vêtir un chien, à tous les errants sans feu ni lieu dont la nudité froide est à peine cachée sous des haillons en loques ?.

Sans doute, il faut se garder avec soin de toute exagération fâcheuse. Il convient ici de ne pas imiter ces prêcheurs révolutionnaires, aigris de haine ou d'ambition, qui soufflent la guerre ou l'envie au cœur des malheureux, en opposant avec excès la richesse à la pauvreté. Nous savons bien qu'il existera sans cesse, au milieu de l'humanité, mille inégalités naturelles qui eût-on établi pendant un temps le niveau égalitaire entre les fortunes, auraient bientôt repartagé les hommes en riches et en pauvres. Quoiqu'on fasse, il y aura toujours, nous ne l'ignorons point, des prévilégiés dotés d'un superflu, dont il leur est permis d'employer une part à s'offrir un certain confort—et des malheureux privés du nécessaire, obligés de tendre la main, contraints à ne pas manger à leur appétit, à grelotter sous la froidure, à vagabonder sans demeure.

Mais rarement la différence entre ces infortunés de la vie et ces déchus de l'existence a été aussi largement creusée qu'aujourd'hui, aussi criante, aussi injuste, aussi intolérable.

D'abord, cette différence, on la voit davantage et plus complètement. Les journaux répandent partout les énormités du luxe et les orgies de la richesse ; et les plus misérables des indigents en sont instruits qu'en détail. Toute la société d'aujourd'hui se coudoie. Celui qui n'a rien à manger peut respirer le fumet provoquant des repas somptueux, dont les restes parfois se corrompent, tandis que, dans la mansarde voisine, un affamé se meurt d'inanition. Et ce sentiment plus aigu de l'inégalité contribue à la rendre moins supportable.

Et puis, réellement, cette inégalité s'agrandit ; de jour en jour, l'appétit blasé des grands millionnaires s'épuise à inventer des folies nouvelles ; les nerfs exarcébés d'une société qui s'amuse ont soif d'étrangetés de luxe, ignorées jusque-là. Et en même temps, à l'autre bout de l'èchelle sociale, il se creuse avec lenteur, mais sans relâche, un plus profond abîme de misère. Beaucoup d'ouvriers, même parmi les saints et les laborieux ne parviennent pas à dénicher un travail ou bien, découvert, ne parviennent pas à en vivre. Et cela, cette impossibilité de la vie pour tant de malheureux, c'est le symptôme évident qui dénonce, au sein de l'organisation sociale, un vice corrupteur

Enfin,—comme si l'on voulait à plaisir exaspérer les pauvres gens,—dans cet accroissement de misère, on est venu arracher du cœur des masses les seuls sentiments qui pouvaient leur apporter la force et la consolation : l'âme du peuple a été amputée de l'espérance et de la foi. Car c'est bien la mort de la conviction religieuse et du sentiment chrétien qui. tout en laissant le champ libre à ce débordement de luxe fou, chez les uns, a ouvert la porte à ces explosions d'anarchie chez les autres.

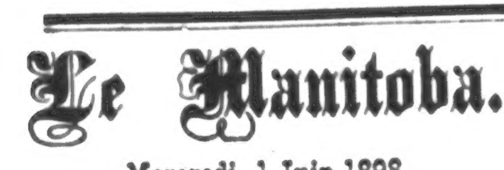
A coup sûr, il nous est donné encore aujourd'hui, en mainte et mainte occasion, d'admirer la tempérance au milieu des plus grandes fortunes et la résignation dans la plus poignante misère. Mais, quand il se trouve un millionnaire, enflé de superflu, qui, ayant perdu toute croyance en l'au-delà, veut jouir sans retenue de la vie présente et se gorge de plaisirs somptueux, comment veut-on que des malheureux, sans logis et sans pain, en qui est morte aussi toute foi dans la vie future, en qui gronde aussi l'âpre désir de la jouissance ici-bas, comment veut-on que ces malheureux ne soient pas jetés vers le crime, à la vue du monstrueux contraste entre leur misère affolante et les millions gaspillés de ce riche ? Voyons, pourquoi, en vertu de quelle force, en vertu de quelle idée, supporteraient-ils patiemment cette différence."

Au fond, si l'on n'avait recours, pour brider les fureurs accumulées des pauvres sans foi contre les riches sans vertu, qu'à la contrainte matérielle, il y a longtemps que le déchainement se serait produit. Mais heureusement pour notre société paienne, il existe encore un christianisme latent, qui s'ignore et qui vibre néanmoins dans les replis obscurs de l'âme populaire. Au cours des longs siècles vécus par notre nation depuis son baptême, il s'est amassé trop de sentiments religieux en l'esprit de la race, pour que les commandements divins, imprégnés dans l'âme française, en aient pu être chassés par deux ou trois générations d'impies. Mais quand l'abominable travail des libres-penseurs aura bouleversé le cœur du peuple assez profondément pour en déraciner la fibre chrétienne, on pourra voir, à l'éclair des bombes et à la lueur des incendies, les résultats derniers de l'œuvre maçonnique.

Il serait donc grand temps que l'œuvre entamée fût suspendue, que les plaies déjà creusés fussent guéries, que la religion remit partout en honneur, chez les millionnaires et chez les miséreux, les lois de la justice et le sentiment du devoir.

Et, devant ces abus de la richesse, il convient d'ajouter aussi : il serait grand temps que les détenteurs de la propriété reconnussent enfin la limite imposée à leurs droits par le Créateur de la propriété. Devant la conscience, il ne leur est pas plus permis de gaspiller leur fortune en des ameublements de cinq millions qu'il n'est permis à leur voisin moins fortuné de prendre une part de ces millions.

Car si devant la loi celui-ci est condamné, tandis que celui là n'est par même inqiété, devant Dieu le voleur et le millionnaire ont tous les deux violé le droit chrétien de la propriété. Enfin, pour conclure, est-il bien fondé à exiger des pauvres qui n'ont rien, le respect de sa propriété, celui-là qui, la possédant, ne la respecte pas même entre ses propres mains ? FRANÇOIS VEUILLOT.



Mercredi, 1 Juin 1898

UNE MISSION A WASHINGTON

Pendant que les Etats-Unis font la guerre à leur voisine l'Espagne, il leur convient de se rapprocher de leur voisin le Canada.

Il serait question du règlement de toutes les difficultés existantes entre eux et nous.

Parmi ces difficultés, l'on compte la pêche des phoques dans la rivière de Behring, les pêcheries de l'Atlantique, le transit en franchise des marhandises de chacun des deux pays à travers l'autre à bord des convois de chemins de fer, le droit de passage à travers le territoire d'Alaska. Ce sont là les principaux points à régler.

On parle aussi de l'élaboration d'un traité de réciprocité entre les deux nations.

Sir Louis Davies est à Washington, dans le but de jeter les préliminaires d'un arrangement sur toutes ces matières.

Nous souhaitons à Sir Louis Davies le plus ample succès dans sa mission. Mais qu'on y prenne garde. Cette subite effusion d'amitié des Etats-Unis pour l'Angleterre pourrait bien servir nos voisins plus que nous. Sous prétexte d'amitié, ils demandent un rapprochement. Mais sous prétexte d'amitié aussi ils pourraient bien nous faire avaler le gros morceau. Qui sait s'il ne leur prendra pas envie de spéculer sur ce sentiment soi-disant fraternel, mis de l'avant à l'heure qu'il est avec tant de fracas, pour nous amener à nous désister de droits importants et incontestables ? Leur politique est de mettre tout le monde américain sous leur dépendance. Le Canada n'est pas une exception à leurs convoitises et à leurs instincts de domination.—Il faut résister à l'entrainement et se garder des pièges.

L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE ST-BONIFACE

L'élection des officiers de la Société pour l'année 1898 a eu lieu dimanche dernier, à l'hôtel de ville.

En voici les noms :

Président. M. L. N. Bétournay 1er Vice-Pres. M. Alfred Bérubé 2me. Vice-Pres. M. J. A. Sénécal Trésorier, M. J. B. Leclere. Asst-Tres. M. Ernest Lévêque. Secrétaire-Archiviste ; M. Arthur Prendergast. Asst. Sec-Arch. M. Arthur Cusson. Secrétaire-Correspondant. M. Joseph Bernier. Asst-Sec Corr. M. Jules Turenne. Commissaire-Ordonnateur M. Liguori Gagné. Assts. MM. Louis Laurendeau et D. Houle. Membres du bureau de direction : MM. Theo. Bertrand, H. Béliveau, J. A. F. Bleau.

Il y aura dimanche prochain, au même endroit à 1h. p. m., une assemblée générale de l'association pour aviser aux meilleurs moyens de célébrer dignement notre fête nationale qui sera chômée cette année, le 23.

Nous choisissons cette occasion pour inviter tous les membres à se rendre nombreux à cette assemblée.

L'esprit patriotique qui jusqu'à ce jour, a animé si vivement tous les citoyens de St-Boniface ne saurait cette année commencer à décroitre.

Nous sommes dans un temps où notre nationalité doit déployer toutes ses énergies doit montrer sa vigueur et porter haut son drapeau.

Réunissons-nous donc en grand nombre, dimanche prochain, afin de pouvoir tous ensemble élaborer un programme digne de la grande fête de notre saint patron.

La jeunesse, nous en sommes surs, s'y rendra en corps, et nous ne doutons pas que les anciens qui dans les années passées ont si bien rempli leurs rôles dans les postes d'honneur qui leur ont été confiés par la société, ne manqueront pas de venir rehausser par leur présence cette assemblée de leurs conseils seront d'une si grande utilité.

—M. S. A. D Bertrand est de retour d'un voyage d'affaires à Montréal.

LE R. P. CASSIEN AUGIER

Elu Supérieur Général des Oblats

Nous lisons dans le *Temps* d'Ottawa :

Ces jours derniers, nous entretenions nos lecteurs de la prochaine tenue du Chapitre Général de l'ordre des Oblats à Paris. Son principal objectif devait être d'élire un successeur au Général défunt, le T. R. Père Soulier, que nous vîmes en Canada, il a cinq ans. Cette élection est un grand évènement chez les Oblats, car le Général est à vie. Tout ce mouvement de missionnaires et d'évêques qui sont passés récemment à Ottawa s'expliquait par le fait de cet important chapitre.

L'ouverture solennelle a eu lieu jeudi dernier, à la Maison Générale de Paris. Dès le premier moment on a procédé à l'élection, et le soir même le télégraphe apportait à l'archevêché d'Ottawa et à l'Université, la nouvelle que le Très Révérend Pere Cassien Augier était élu à l'unanimité. Il est le frère du Père Célestin Augier, qui, il y a neuf ans, passait au Canada où l'on admira sa haute éloquence et où il organisa l'Université Catholique d'Ottawa

Un Père Oblat nous disait hier à ce sujet, que cette élection est un grand bonheur pour la Société, et qu'il y voyait là une nouvelle preuve que Dieu aime bien les Oblats. Selon ce qu'il nous a dit, le T. R. Père Augier, est âgé de cinquante-trois ans, étant né près de Toulon en 1845. Il est donc dans la pleine maturité de la vie, et sa robuste santé laisse espérer une longue et féconde carrière. C'est un homme d'intelligence et de cœur, en même temps que prêtre de grande piété, et son passage à la tête de sa société religieuse sera une ère nouvelle de progrès et d'expansion.

A ce titre, nous nous en réjouissons, car il y a longtemps que la Société des Oblats est comme identifiée avec la vie de l'Eglise Catholique au Canada, particulièrement dans cette vallée de l'Ottawa.

Le T. R. Père Augier, après ses études terminées, débuta dans l'enseignement de la philosophie au grand séminaire d'Ajaccio, Corse. C'est là qu'il se perfectionna dans l'italien, qu'il parle avec une grande aisance : nous avons dit "perfectionna" car on nous assure qu'il est Italien du côté de sa mère. De la Corse, il vint en Provence, enseigner la théologie au grand séminaire de Fréjus. Transféré à Paris, il fut pendant quelques années chapelain de la basilique de Montmartre, où il sut se créer de précieuses relations par son zèle, son esprit fin et ses manières aimables. En 1881, il fut envoyé à Rome, comme procureur-général de sa Société près du Saint-Siège et en même temps fondateur du premier séminaire de philosophie et de théologie, ouvert par les Oblats dans la Ville Eternelle.

On voit donc que le R. P. Augier est un intellectuel, qui pendant longtemps a consacré sa vie à l'éducation et au grand enseignement. Il sut donner un tel élan aux études des jeunes Oblats, qu'au bout de trois ans ils tenaient le premier rang au célèbre Collège Romain, dirigé par les Jésuites. Plusieurs Pères Oblats que nous connaissons ici ont été les disciples de cet excellent maitre ; les PP. Nillès, Gohiet, Lacoste, Antoine, Lewis, Tourangeau, entr'autres. A Rome, le père Augier sut vite conquérir l'estime et la confiance de tout : on ne l'appelait que "il Padre Cassiano." Il s'est fait de nombreux amis parmi les cardinaux et les membres de la prélature. Le meilleur et le plus distingué de ses amis est le cardinal Oreglia di San Stefano, camerlingue de l'Eglise Romaine, qu'il gouvernerait au décès du Pape, il est aussi l'ami particulier de Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa.

Au bout de dix, ans, le Père Augier fut rappelé à Paris, pour entrer dans l'administration générale de la Société. Il y fonda cette revue mensuelle, qui s'appelle : "Petites Annales des Oblats de Marie." Hormis d'Amérique, il a visité tous les établissement de l'ordre en Europe, en Afrique, en Océanie, et jusque dans la lointaine Australie. Il est donc parfaitement au courant de toutes les affaires, familier avec toutes les exigances que les situations nouvelles peuvent imposer. Homme d'administration et de fermeté indomptable, il saura concevoir, vouloir et agir : mais doué d'un cœur généreux et d'une vive sensibilité, il fera aimer son gouvernement et unira toutes les volontés dans le dévouement au bien.

A l'Université d'Ottawa on est persuadé que le nouveau Général viendra bientôt visiter cet important établissement, et on espère beaucoup de cette visite pour le progrès de l'œuvre.

LA GUERRE

Bismarck, parlant au nom de la Prusse, a dit : "La force prime le droit." Les Etats-Unis appliquent aujourd'hui cette maxime prussienne, très digne d'eux, d'ailleurs, par son matérialisme et sa b rutalité. La guerre que les Américains du Nord font à l'Espagne montre bien, en effet, par la manière dont elle a été amenée, un peuple qui ne croit qu'à la force et à l'argent. Le droit des gens, la dignité, l'honneur, l'humanité ! Que lui importent ces grands mots du vieux monde ! Il est le monde nouveau : il a des dollars et avec les dollars il aura des vaisseaux, des canons, des soldats, tout ce qu'il faut enfin pour que la force prime le droit. Et Cuba conquise mettra une étoile de plus sur le drapeau des Etats-Unis.

Les Américains déclarent cependant ne pas faire une guerre de conquête ; ils disent vrai en ce sens qu'ils lont surtout, selon leur génie, une opération commerciale. Bien que braves et confiants en la grande supériorité de leurs ressources, ils se proposaient au début d'agir en négociants plutôt qu'en soldats. C'eût été plus prompt et moins coûteux : double avantage.

Après avoir soudoyé l'insurrection assez longtemps pour épuiser et lasser les Espagnols, on les vit proposer à l'Espagne, au nom de la civilisation, de l'humanité et ......du commerce, de lui acheter cette île, qui, production devenait ruineuse. Ils promettaient d'y mettre le prix. On a parlé de centaines de millions ; ils auraient été au milliard.

Sur ce terrain le yankee était sincère et eût été large. Certainement il ne voulait pas, il ne croyait pas humilier l'Espagne en lui offrant pour une possession nationale qui lui coûte gros, qu'elle doit perdre et qui lui, très riche et très fort, il peut lui prendre. Non, il ne lui entrait pas dans l'esprit qu'une nation sans le sou gardât assez de recpect d'ellemême pour préférer à ce point l'honneur à l'argent.

Durant ces pénibles négociations, l'Espagne s'est noblement et sagement conduite. Elle a vu tout de suite où les Etats-Unis voulaient en venir, et sans se dissimuler le danger, elle a su non seulement ne pas s'en effrayer, mais aussi travailler à l'écarter comme si cela était en son pour voir. Calme, résignée et résolue, elle a fait de larges concessions et offert toutes les garanties qu'elle pouvait offrir sans sacrifier ses droits, que s'appuyaient sur le droit général. Si les Américains, avant d'entrer ouvertement en scène ne s'étaient pas promis d'abuser de leur force pour s'annexer enfin et à tout prix Cuba, l'ordre y eût été rétabli et tous les intérêts légitimes, même ceux du commerce, eussent été satisfaits.

Cette sagesse et cette dignité n'ont pas écarté la guerre. Les Yankees ils en ont même pas été gênés. Que leur importe d'être accusés et convaincus de convoitise, de brutalité, de duplicité ? La question n'est pas d'être les plus dignes, c'est d'être les plus forts. Et quelle nation lorsqu'ils seront à Cuba osera contester qu'ils soient chez eux ? Ce raisonnement est bas, mais il est valable. Oui le succès ratifiera leur attentat et leur permettra d'en préparer d'autres. Ce sera le droit nouveau.

Les puissances européennes le voient très bien et il est probable que leurs hommes d'Etat, si elles en ont encore, s'en inquiètent. Mais elles ne feront rien ; elles ne peuvent plus rien faire pour la justice. Voilà deux ans qu'elle se sont mises à six pour arranger les affaires de l'île de Crête, et elles n'y sont pas encore arrivées. Elles ménagent le sultan. Qu'oseraient elles contre les Etats-Unis ? Soyons-en convaincus, elles ne risqueront aucune remon trance. Qu'on ne se demande donc plus ce que fera l'Europe. Au point de vue des principes et des principaux intérêts généraux et supérieurs des nations, il n'y a plus d'Europe, parce qu'elle n'est plus la chrétienté.

L'Espagne est certes beaucoup moins forte que son ennemi. Celui-ci avec sa population quatre fois plus nombreuse et très entreprenante, ses richesses, sa formirable confiance en lui même, ne doute pas de vaincre. Et, en effet, à première vue, surtout si l'on a l'esprit américain ; toutes les chances sont pour l'agresseur. On peut néamoins espérer que son assurance l'égare. L'Espagne sait se battre et son patriotisme, son culte de l'honneur appuyés sur la religion la rendent redoutable. Les Américains font une entreprise qui leur coûtera cher. Il est sûr qu'ils n'y entrent pas avec honneur et il est douteux qu'ils en sortent avec succès.

EUGÈNE VEUILLOT.

JUGEMENT DANS LA CAUSE DE CHAZ VS. LES CISTERCIENS REFORMES

Sir T. Taylor, J.

Le demandeur, a dit son Honneur, est un cultivateur résidant à St-Norbert : les défendeur, cultivent aussi dans la même paroisse et sont généralement connus sous le nom de Trappistes. Le 2 octobre 1897, un feu de prairie a dévasté la propriété du démandeur, il a perdu 175 minots de blé, 350 d'voine, 40 d'orge, 15 de graine de lin, 15 tonnes de paille, 30 tonnes de foin, une petite bâtisse, 1 mille de clôture y compris 300 piquets, le tout évalué à $450.

Le demandeur prétend qu'à la date mentionnée les Trappistes ont allumé un feu pour brûler des branche sèches et que le feu s'est propagé sur sa proprieté et a détruit ce qui est mentionné ci-dessus et il demande qu'ils paient le montant réclamé. Les défendeurs nient toute responsabilité, parce que disent-ilsleur feu a été allumé trois jours avant celui qui a devasté la propriété du demandeur et qu'ils l'ont surveillé et éteint complètement. Le procès a duré 5 jours et la preuve a été très-contradictoire.

Après lecture attentive et étude approfondie de la preuve, il appert que les défendeurs ne peuvent être accusés d'avoir illégalement mis le feu d'abord, et ensuite qu'ils ont pris toutes les précautions raisonnables pour l'empêcher de se propager. Ils croyaient, et selon moi ils avaient raison de croire que le feu était complètement éteint, bien que, sans aucun doute il couvait encore dans la terre. Plusieurs témoins disent qu'il était entièrement éteint, autant qu'il était humainement possible de l'éteindre. La violence exceptionnelle du vent qui s'est élévé soudainement a ravivé le feu caché sous les cendres et causé le désastre.

En étant venu à la conclusion que les défendeurs ont allumé le feu dans un but légitime et qu'ils ont pris tous les moyens raisonnables pour l'empêcher de se propager en dehors de leur terrain, je crois devoir rendre jugement en leur faveur et condamner le demandeur aux frais du procès. MM. Howell, C.R., et Haney, avocats du demandeur, et Aikins, C. R., et Dubuc, avocats des défendeurs.

CHRONIQUE LOCALE

—M. Arthur Cusson, est à se construire une résidence en cette ville.

—La fête Nationale St-Jean-Baptiste de St-Boniface sera célébrée le 23 Juin cette année.

—Une chaise pour barbier, à vendre. S'adresser à
J. B. LECLERC.

—Pour impressions de toutes sortes, à bon marché, adressez-vous à l'Imprimerie du *Manitoba*.

—Les MM. O'Gilvie ont acheté le moulin de McNairn, et ils ont l'intruction de le perfectionner.

—On demande immédiatement 15 garçons de 15 à 18 ans pour apprendre un métier : s'adresser à nos Bureaux.

—Assemblée de l'Association St-Jean-Baptiste de St-Boniface dimanche prochain à 1 30 p. m. à l'hôtel de ville.

—M. et Madame L. J. A. Levêque sont partis jeudi dernier pour le Portage du Rat où ils doivent resider à l'avenir.

—Le jugement à été donné en faveur des Trappistes de St-Norbert, la semaine dernière, par son Honneur le Juge en chef Taylor.

—MM. Eugène Paradis et J-Bte Leclerc ont été nommés sous Officiers Rapporteurs à l'Election des deux conseillers, la nomination sera le 9 Juin.

—MM. Joseph Turenne et Isaie Lavoie sont candidats comme conseiller pour le quartier No. 4, et il est question d'un troisième.

—La paroisse de Somerset doit célébrer cette année la St-Jean Baptiste, le 23 Juin. Si l'on en juge par le programme, ce sera une belle fête nationale.

—Valises et sacs de voyage de la célèbre maison J. Eveleigh & Cie de Montréal, venant d'être reçues au Magazin du "Bon Marché, chez.—J. B. L'ÉVÊQUE, St-Boniface.

—Venant d'arriver : un stock de séparateurs Alpha de Laval et Empire, machine indispensable aux cultivateurs qui veulent mettre à profit l'indústrie laitière ; conditions très faciles et à bon marché. ED. GUILBAULT, marchand.

—Je viens de recevoir un stock complet de marchandises sèches d'une des meilleures maisons de Québec. Ces marchandises sont marquées à des prix défiant toute compétition. Au magasin du Bon marché chez.
J. B. L'ÉVÊQUE, St-Boniface.

—Nous avons la douleur d'enrégistrer la mort de M. Louis Thomassin décédé jeudi dernier a l'âge de 52 ans. Son enterrement à eu lieu samedi dernier ; une foule de parents et d'amis l'ont esorté jusqu'à sa dernière demeure. Les membres de la C.M. B. A. y assistaient en corps avec insignes. Nos condoléances à la famille.

–Le R. P. Devine S. J., de passage au Collège de St-Bonisace, dimanche dernier, donnait dans la soirée, une représentation à la lanterne magique, à laquelle étaient invités les parents des élèves. Les plus belles vues qui s'étalent entre l'Atlantique et le Pacifique ont passé sous les yeux de l'auditoire. Le R. P. Devine voyage depuis longtemps sur le C. P. R. et a pu par conséquent photographier ce que le parcours de cette ligne offre de plus remarquable. L'auditoire gouta fort cette soirée et remercia chaleureusement celui qui la lui avait procurée.

—A une assemblée de l'Association St-Jean-Baptiste de Winnipeg tenue dimanche dernier, les Officiers suivants ont été élus pour l'année courante : Président Honoraire Henri Royal, Président Henri Fournier, 1er Vice Président, E. Beliveau second vice-president J. Cauchon, troisième N. Bergeron, secrétaire correspondant, J. Dumouchel, Maréchal A. Picard, porte-étendard P. Brault, comité de régie MM. Genest, Monchamp, Forget, Lemieux, Chénier jr. et les presidents sortant de charge, le Chaplain Rev. M. Cherrier.

La fête sera célébrée le 26, à l'Eglise de l'Immaculée Conception.

—A une assemblée spéciale de la succursale 230 de la C. M. B. A. de St-Boniface tenue le 27 courant, les résolutions de condoléance qui suivront, furent passées a l'occasion de la mort de M. Louis Thomassin, Proposé par frère Chancelier A. Chenier, secondé par Alf. Phaneuf 1 Vice President, et résolu ; Que les membres de la succursale No. 230 de l'Association Catholique de Beinfaisance Mutuelle de St-Boniface ont appris avec la plus profonde douleur, le décès de Louis Thomassin l'un de leurs frères, et désirent exprimer leurs sentiments de sincères condoléances à son épouse dans le deuil ou cette mort vient de la plonger. Que copie de la présente résolution soit publier dans *Le Canadian* et *le Manitoba*. Que les membres de cette succursale assistent en corps avec musique aux funérailles de notre frère défunt, et que les Succursales sœurs de Winnipeg et les Forestiers Catholiques de St-Boniface soient aussi invités à y assister.

FAIBLESSE DU CŒUR

Il faut la traiter a temps, sinon elle conduit a une mort certaine

Quelques-uns des symptômes sont des battements après le moindre effort, quelquefois de fortes douleurs, des étourdissements et des syncopes— Elle peut être guérie.

De *l'Echo* de Plattsville, Ont. :

L'Echo a publié un grand nombre de relations de personnes qui ont été guéries de diverses maladies par un usage opportun et judicieux des Pilules Roses du Dr Williams, pour les personnes pâles ; mais jamais nous n'avons eu de preuve personnelle aussi convaincante de leur efficacité, comme dans le cas de Madame George Taylor, qui demeure dans ce village, avec son mari et ses enfants : et au reporter de *l'Echo*, Madame Taylor raconta l'histoire suivante de sa maladie et de sa guérison, et demanda de donner à ces faits la plus grande publicités possible, pour le bien d'autrui :

"J'ai trente-deux ans, dit Madame Taylor, et en 1888, nous cultivions, mon mari et moi, une femme dans le comté de Perth, et c'est là que commença ma maladie. Le médecin qui fut mandé déclara que le cœur était affecté, et que la débilité nerveuse était la cause de cela. Ses prescriptions ne servaient à rien du tout et j'empirais de jour en jour. Il me conseilla un changement d'air et nous nous rendimes à Moncton, Ont. Là, je me mis sous les soins d'un autre médecin, mais sans plus de succès. Le moindre effort faisait battre mon cœur avec violence. J'eus très souvent des évanouissement et des syncopes. Dans ce temps-là, mes membres devenaient froids, et mon mari croyait souvent que je me mourais. J'essayai divers remèdes annoncés pour guérir des troubles semblables aux miens, mais ce fut en vain et j'avais perdu tout espoir de guérison ; ma vie n'était plus qu'une charge et un tourment, et j'attendais la mort comme une délivrance. Nous retournâmes à la ferme, et un jour je lus la narration d'une dame qui avait été guérie des mêmes troubles par les Pilules Roses du Dr Williams ; j'en parlai à mon mari, lui disant que j'allais les essayer comme un dernier moyen.

Avant d'avoir vidé la première boîte, je constatai une amélioration dans mon appétit et je sentis l'espérance renaître en moi.

Après la troisième boîte, il me semblait que tous mes maux avaient disparu, et aucun des anciens symptômes ne s'est fait jour depuis. Depuis mon nouveau séjour à Plattsville, j'en ai encore pris deux boîtes, et elles ont eu pour effet de fortifier ma constitution et de guérir des indispositions legères. Aujourd'hui, je suis bien portante, et je dois la vie aux Pillules Roses du Dr Williams, et mon rétablissement me paraît tenir du merveilleux. Je suis comme une personne ressuscitée après la mort, et je ne saurais louer trop hautement ce remède, ni trop recommander aux affligés d'y avoir recours."

Il a été prouvé des milliers de fois que les Pilules Roses du Dr Williams guérissent les troubles du cœur, la débilté nerveuse, le rhumatisme. la sciatique, la danse de saint Guy et les troubles de l'estomac. Elles font du sang nouveau et réparentles nerfs, rendent le teint rose de la santé aux faces pâles et livides. Assurez-vous que ce soit le véritable remède, car les Pilules soi-disant "les mêmes" ou "tout aussi bonnes" ne valent rien en comparaison des Pilules Roses du Dr Williams. Si votre fournisseur ne les a pas, envoyez-nous 50 cts, par la poste pour une boîte, ou $2.50 pour six boîtes, et vous recevrez votre commande franc de port.—S'adresser à "Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont."

AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir un acte constituant la Compagnie d'assurance contre l'incendie la Victoria, avec pouvoir de faire des opérations d'assurance contre l'incendie, et avec tels autres pouvoirs ordinairement conférés à telles compagnies. Le siège d'affaires de la compagnie sera en la cité de Montréal.

HATTON ET McLENNAN,
Solliciteurs des requérants.
Montréal, 22 décembre 1897. 23-3-9.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

L'élevage du mouton doit être profitable

Le cultivateur qui veut tirer tout le profit possible de sa bergerie doit observer les règles suivantes.

Il ne donne pas de mil à ses moutons, car c'est un fourrage qui leur fait plus de tort que de bien, tandis que le trèfle est pour eux le fourrage par excellence.

Pendant l'hivernement, il donne à ses moutons une nourriture propre à favoriser chez eux la croissance de la laine, c'est pourquoi il n'oublie pas de leur donner régulièrement des légumes, comme des navets, de la navette, des choux, etc.

Il veille à ce que ses brebis soient traitées avec douceur, qu'elles ne soient pas effrayées mal à propos, car à la suite d'une grande frayeur, il peut leur arriver des accidents surtout si elles se pressent outre mesure dans un endroit, un passage étroit.

Il sait quand les agneaux doivent venir, aussi dans ce temps-là, il ne dort que d'un œil, et c'est très rare qu'il perde un jeune agneau faute de surveillance.

Jamais il ne laisse dans son troupeau une brebis malade, atteinte d'une maladie quelconque ; c'est en suivant rigoureusement cette pratique qu'il éloigne les maladies contagieuses.

Il ne tolère jamais qu'une brebis qui a la galle ou qui est remplie de vermine, prenne l'hivernement en cet état, aussi a-t-il au printemps des moutons vigoureux à la toison abondante.

Sa bergerie est disposée de façon que les moutons sortent et entrent à volonté de manière à ne pas endurer trop de froid ou trop de chaud

Il s'inquiète peu des fluctuations de la laine sur le marché ; car il n'élève pas ses moutons pour vendre de la laine seulement, il les élève surtout pour vendre leur viande qui a toujours son prix.

Il ne croit pas comme beaucoup de ses confrères, que les moutons ne boivent pas ; aussi il leur donne de l'eau à satiété.

Il ne doit pas ignorer que le fumier de mouton est le plus riche qu'il y ait, aussi ne doit-il pas en perdre une parcelle et l'appliquer aux endroits de la ferme où le besoin s'en fait le plus sentir.

Il doit donner peu de grain à ses moutons, car avec du trèfle et des racines en abondance le grain est peu nécessaire.

Il doit savoir pardessus tout, que ce n'est pas un froid sec qui nuit à la santé de ses bêtes, mais bien l'humidité. Aussi a-t-il soin d'éloigner constamment cette humidité fatale de son troupeau.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 30 Mai 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 60	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 $12\frac{1}{2}$
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 $12\frac{1}{2}$
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 $12\frac{1}{2}$
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 $12\frac{1}{2}$
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 40	à 0 45
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 85	à 0 90
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 20	à 0 25

FARINE.

Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25
" Superieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	9 00
Charbon mou	4 25 à	0 00

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	8 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb.	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble.	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	a 0 $03\frac{1}{2}$
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 80	à 0 90
Avoine, le minot	0 30	à 0 35
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, $1\frac{1}{4}$, $1\frac{1}{2}$ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00